

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-85 Pâte lubrifiante métallique

Date d'impression: 15.01.2016

Code du produit: 70-85

Page 1 de 11

SECTION 1 : Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : PATE LUBRIFIANTE METALLIQUE

No d'article : **70-85**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Graisse

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

METAFLUX INTERNATIONAL AG

Industriestrasse 11

CH -4313 MÖHLIN

SCHWEIZ

Tel: +41 (0) 61 851 08 00

Fax: +41 (0) 61-851 08 08

Adresse e-mail : info@metaflux.com

Personne responsable/émettrice : Material Compliance Management

Contact national :

SODITEC SARL

24 Rue Joseph Marie Jacquard

F- 67400 ILLKIRCH GRAFF.

Tél +33 (0) 3 33 88 55 29 40 (08.00 - 17.00 h)

Fax +33 (0) 3 33 88 67 85 40

Mail : info.soditec@metaflux.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Suisse d'Information Toxicologique

Tel.-CH: 145 (24 h)

Tel.: +41 44 251 51 51

E-Mail: info@toxi.ch

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Dangereux pour l'environnement

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

2.3 Autres dangers

SECTION 3 : Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique

Lubrifiant solide

Huile minérale

Savon de lithium

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-85 Pâte lubrifiante métallique

Date d'impression: 15.01.2016

Code du produit: 70-85

Page 2 de 11

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)	7440-66-6 231-175-3 030-001-00-1	N; R50/53	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 1 - < 2,5
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0 204-881-4 / 01- 2119555270- 46-XXXX	N; R50/53	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,1 - < 0,25
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :				
graphite	7782-42-5 231-955-3			>= 1 - < 10
disulfure de molybdène	1317-33-5 215-263-9			>= 1 - < 10
dioxyde de titane	13463-67-7 236-675-5			>= 1 - < 10
aluminium	7429-90-5 231-072-3 / 01- 2119529243- 45-XXXX	F; R11	Flam. Sol. 1; H228	>= 1 - < 10
talc (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄)	14807-96-6 238-877-9			>= 1 - < 10

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation :	Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
En cas de contact avec la peau :	Retirer les vêtements souillés. Si des symptômes d'irritation se manifestent, consulter un médecin. En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Laver les vêtements avant de les remettre. Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
En cas de contact avec les yeux :	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion :	Amener la victime à l'air libre. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-85 Pâte lubrifiante métallique

Date d'impression: 15.01.2016

Code du produit: 70-85

Page 3 de 11

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.
Risques : Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d):
Oxydes de carbone
Composés halogénés
Oxydes de métaux
Oxydes de soufre

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de risque d'inhalation de poussières et/ou de fumées, porter un appareil de protection respiratoire autonome. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.
Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de libération du produit (poussière). Éviter l'inhalation de la poussière. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-85 Pâte lubrifiante métallique

Date d'impression: 15.01.2016

Code du produit: 70-85

Page 4 de 11

Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Ne pas ingérer.

Ne pas remballer.

Ces instructions de sécurité s'appliquent aussi aux emballages vides qui peuvent contenir encore des résidus du produit.

Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs :

Conserver dans le conteneur d'origine.

Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés..

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Graphite	7782-42-5	VME	2,5 mg/m3	2013-01-01	CH SUVA
Information supplémentaire:	Si la poussière contient du quartz ou de l'amiante, tenir compte des VME de ces substances Occupational Safety and Health Administration Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				
graphite	7782-42-5	VME	5 mg/m3	2013-01-01	CH SUVA
Information supplémentaire:	Si la poussière contient du quartz ou de l'amiante, tenir compte des VME de ces substances Occupational Safety and Health Administration Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				
disulfure de molybdène	1317-33-5	VME	10 mg/m3	2013-01-01	CH SUVA
Information supplémentaire:	NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health Molybdène				
dioxyde de titane	13463-67-7	VME	3 mg/m3	2013-01-01	CH SUVA
Information supplémentaire:	v. ann. 1.8.2: Poussières inertes, VME générale; On qualifie d'inertes les poussières qui, en l'état actuel des connaissances, ne sont pas résorbées, ne suscitent pas la production de tissu fibreux dans les poumons (action fibrosante) et ne causent pas de maladies spécifiques. Comme ces poussières peuvent cependant entraver le fonctionnement du système respiratoire par irritation mécanique, on leur attribue une VME de 3 mg/m3 pour la poussière alvéolaire, dosée selon la norme EN 481, et de 10 mg/m3 pour la poussière inhalable. National Institute for Occupational Safety and Health Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus. V. ann. 1.8.2: On qualifie d'inertes les poussières qui, en l'état actuel des connaissances, ne sont pas résorbées, ne suscitent pas la production de tissu fibreux dans les poumons (action fibrosante) et ne causent pas de maladies spécifiques. Comme ces poussières peuvent cependant entraver le fonctionnement du système respiratoire par irritation mécanique, on leur attribue une VME de 3 mg/m3 pour la poussière alvéolaire, dosée selon la norme EN 481, et de 10 mg/m3 pour la poussière inhalable. Les VME pour les poussières alvéolaires inertes ont été établies par un grand nombre d'études scientifiques. La valeur VME d'une poussière inerte n'est valable qu'à la condition que celle-ci ne comporte aucun mélange avec des produits nocifs comme l'amiante, le quartz etc. Voici quelques exemples de poussières inertes: Amidon, Carbonate de calcium (craie), Carbonate de magnésium (magnésite), Carbure de silicium (carborundum), Cellulose, Dioxyde d'étain, Dioxyde de titane, Oxyde d'aluminium (alundum, corindon), Sulfate de calcium (gypse). Pour certaines poussières non inertes, on ne dispose pas encore de VME, faute de données quantitatives. Il est cependant clair que la VME de celles-ci ne saurait en aucun cas être plus élevée que celle des poussières inertes.				
Aluminium	7429-90-5	VME	3 mg/m3	2013-01-01	CH SUVA

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-85 Pâte lubrifiante métallique

Date d'impression: 15.01.2016

Code du produit: 70-85

Page 5 de 11

Information supplémentaire:	v. ann. 1.8.2: Poussières inertes, VME générale; On qualifie d'inertes les poussières qui, en l'état actuel des connaissances, ne sont pas résorbées, ne suscitent pas la production de tissu fibreux dans les poumons (action fibrosante) et ne causent pas de maladies spécifiques. Comme ces poussières peuvent cependant entraver le fonctionnement du système respiratoire par irritation mécanique, on leur attribue une VME de 3 mg/m3 pour la poussière alvéolaire, dosée selon la norme EN 481, et de 10 mg/m3 pour la poussière inhalable. National Institute for Occupational Safety and Health V. ann. 1.8.2: On qualifie d'inertes les poussières qui, en l'état actuel des connaissances, ne sont pas résorbées, ne suscitent pas la production de tissu fibreux dans les poumons (action fibrosante) et ne causent pas de maladies spécifiques. Comme ces poussières peuvent cependant entraver le fonctionnement du système respiratoire par irritation mécanique, on leur attribue une VME de 3 mg/m3 pour la poussière alvéolaire, dosée selon la norme EN 481, et de 10 mg/m3 pour la poussière inhalable. Les VME pour les poussières alvéolaires inertes ont été établies par un grand nombre d'études scientifiques. La valeur VME d'une poussière inerte n'est valable qu'à la condition que celle-ci ne comporte aucun mélange avec des produits nocifs comme l'amiante, le quartz etc. Voici quelques exemples de poussières inertes: Amidon, Carbonate de calcium (craie), Carbonate de magnésium (magnésite), Carbure de silicium (carborundum), Cellulose, Dioxyde d'étain, Dioxyde de titane, Oxyde d'aluminium (alundum, corindon), Sulfate de calcium (gypse). Pour certaines poussières non inertes, on ne dispose pas encore de VME, faute de données quantitatives. Il est cependant clair que la VME de celles-ci ne saurait en aucun cas être plus élevée que celle des poussières inertes.				
Talc (Mg3H2(SiO3)4)	14807-96-6	VME	2 mg/m3	2013-01-01	CH SUVA
Information supplémentaire:	Si le talc contient du quartz ou de l'amiante, tenir compte des VME de ces substances Occupational Safety and Health Administration Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	VME	10 mg/m3	2013-01-01	CH SUVA
Information supplémentaire:	SSc: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	VLE	40 mg/m3	2013-01-01	CH SUVA
Information supplémentaire :	SSc: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Mise à jour
DNEL 2,6-di-tert-butyl-p-crésol		Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 3,5 mg/m3		
PNEC 2,6-di-tert-butyl-p-crésol		Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 0,5 mg/kg Eau douce Valeur: 0,199 µg/l Eau de mer Valeur: 0,0199 µg/l Utilisation/rejet intermittent(e) Valeur: 1,99 µg/l Activité microbiologique dans les systèmes de traitement des eaux usées Valeur: 0,17 mg/l Sédiment d'eau douce Valeur: 0,0996 mg/kg Sédiment marin Valeur: 0,00996 mg/kg Sol Valeur: 0,04769 mg/kg Oral(e) Valeur: 8,33 mg/kg		

8.2 Contrôles de l'exposition

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-85 Pâte lubrifiante métallique

Date d'impression: 15.01.2016

Code du produit: 70-85

Page 6 de 11

Mesures d'ordre technique

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire :	N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols. Filtre de type P
Protection des mains :	En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas. En cas de contact par projection : Caoutchouc nitrile Indice de protection Classe 1
Protection des yeux :	Lunettes de sécurité à protection intégrale Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
Mesures d'hygiène :	Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.
Mesures de protection :	Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail. Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux	Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
-------------------	---

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme :	Pâte
Couleur :	gris
Odeur :	Caractéristique
Seuil olfactif :	Donnée non disponible
pH :	Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion :	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition :	Donnée non disponible
Point d'éclair :	Non applicable
Taux d'évaporation :	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	Solides combustibles
Limite d'explosivité, inférieure :	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure :	Donnée non disponible
Pression de vapeur :	< 0,001 hPa, 20 °C
Densité de vapeur relative :	Donnée non disponible
Densité :	1,09 gcm ³ , 20 °C
Hydrosolubilité :	Insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-85 Pâte lubrifiante métallique

Date d'impression: 15.01.2016

Code du produit: 70-85

Page 7 de 11

Température d'inflammation	Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Point de sublimation	Donnée non disponible
Masse volumique apparente :	Donnée non disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de conditions à remarquer spécialement.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Pas de matières à signaler spécialement.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions..

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Ces informations ne sont pas disponibles.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Ces informations ne sont pas disponibles.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Ces informations ne sont pas disponibles.
Mutagénicité sur les cellules germinales	
Génotoxicité in vitro	Donnée non disponible
Génotoxicité in vivo	Donnée non disponible
Cancérogénicité	Donnée non disponible
Toxicité pour la reproduction	Donnée non disponible
Tératogénicité	Donnée non disponible
Toxicité à dose répétée	Ces informations ne sont pas disponibles.
Toxicité par aspiration	Ces informations ne sont pas disponibles.
Information supplémentaire	L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.

Composants:

2,6-di-tert-butyl-p-crésol :

Toxicité aiguë par voie orale :	DL50: > 5.000 mg/kg, Rat, OCDE ligne directrice 401
Toxicité aiguë par voie cutanée	DL50: > 5.000 mg/kg, Rat, OCDE ligne directrice 402
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Lapin, Résultat: Pas d'irritation de la peau, Classification: Pas d'irritation de la peau
Lésions oculaires graves/irritation	Lapin, Résultat: Pas d'irritation des yeux, Classification: Pas d'irritation

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-85 Pâte lubrifiante métallique

Date d'impression: 15.01.2016

Code du produit: 70-85

Page 8 de 11

oculaire	des yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Cochon d'Inde, Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau., Classification: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Mutagénicité sur les cellules germinales	
Génotoxicité in vitro	Test d'Ames, Résultat: négatif, Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
Génotoxicité in vivo	Test du micronucleus in vivo, Résultat: négatif.
Evaluation	Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes.
Toxicité pour la reproduction	Rat, NOAEL: 100 mg/kg Evaluation : Pas toxique pour la reproduction
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
Graphite	
Toxicité aiguë par inhalation	La poussière peut provoquer des maux de gorge et des douleurs aux poumons et dans la poitrine, Affection respiratoire, L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants:
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Lapin, Résultat: Pas d'irritation de la peau, Classification: Pas d'irritation de la peau, OCDE ligne directrice 404, BPL: oui
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Lapin, Résultat: Pas d'irritation des yeux, Classification: Pas d'irritation des yeux, OCDE ligne directrice 405, BPL: oui Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Souris, Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau, Classification: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau., OCDE ligne directrice 429, BPL: oui
dioxyde de titane	
Toxicité aiguë par voie orale	DL50: > 10.000 mg/kg, Rat
Toxicité aiguë par voie cutanée	DL50: > 10.000 mg/kg, Lapin
aluminium	
Toxicité aiguë par inhalation	CL50: 0,888 mg/l, 4 h, Rat, poussières/brouillard, La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons :	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques :	Donnée non disponible
Toxicité pour les algues :	Donnée non disponible
Toxicité pour les bactéries :	Donnée non disponible

Composants:

zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Toxicité pour les poissons	CL50: > 0,57 mg/l, 96 h, Danio rerio (poisson zèbre), OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	CE50: > 0,17 mg/l, 48 h, Daphnia magna (Grande daphnie)

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-85 Pâte lubrifiante métallique

Date d'impression: 15.01.2016

Code du produit: 70-85

Page 9 de 11

Toxicité pour les algues	CE50: > 0,42 mg/l, 72 h, Desmodesmus subspicatus (algues vertes)
Facteur M	1
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	NOEC: > 0,39 mg/l, 21 jr, Daphnia magna (Grande daphnie)
Graphite	
Toxicité pour les poissons	CL50: > 100 mg/l, 96 h, Danio rerio (poisson zèbre), OCDE ligne directrice 203, BPL: oui
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	CE50: > 100 mg/l, 48 h, Daphnia magna (Grande daphnie), OCDE Ligne directrice 202, BPL: oui
Toxicité pour les algues	CE50: > 100 mg/l, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), OCDE Ligne directrice 201, BPL: oui

Aluminium

Toxicité pour les poissons	CL50: 0,12 mg/l, 96 h, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), Essai en statique, Aucune toxicité à la limite de solubilité
----------------------------	---

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

talc (Mg₃H₂(SiO₃)₄)

Toxicité pour les poissons	CL50: > 100 mg/l, 96 h, Danio rerio (poisson zèbre), Essai en semi-statique, BPL: oui
----------------------------	---

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité :	Donnée non disponible
Élimination physico-chimique :	Donnée non disponible

Composants:

2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Biodégradabilité	aérobique, 4,5 %, Résultat: Pas rapidement biodégradable, Durée d'exposition: 28 jr, boue activée, OCDE Ligne directrice 301 C
------------------	--

12.3 Potentiel de bioaccumulation Produit:

Bioaccumulation	Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulatrice et toxique (PBT)., Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).
-----------------	---

Composants:

2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Bioaccumulation	Facteur de bioconcentration (FBC): 598,4
-----------------	--

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité	Donnée non disponible
Répartition entre les compartiments environnementaux	Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-85 Pâte lubrifiante métallique

Date d'impression: 15.01.2016

Code du produit: 70-85

Page 10 de 11

Evaluation

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Evaluation

Substance PBT non classée, Substance VPVB non classée

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Information écologique supplémentaire

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Emballages contaminés

Les récipients vides peuvent être évacués en décharge, si les réglementations locales le permettent.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR Marchandise non dangereuse

IMDG Marchandise non dangereuse

IATA Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR Marchandise non dangereuse

IMDG Marchandise non dangereuse

IATA Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR Marchandise non dangereuse

IMDG Marchandise non dangereuse

IATA Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR Marchandise non dangereuse

IMDG Marchandise non dangereuse

IATA Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR Marchandise non dangereuse

IMDG Marchandise non dangereuse

IATA Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Not available

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-85 Pâte lubrifiante métallique

Date d'impression: 15.01.2016

Code du produit: 70-85

Page 11 de 11

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées)

96/82/EC Mise à jour:
Non applicable

La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)

pas de taxes des COV

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

SECTION 16 : Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R11	Facilement inflammable.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H228	Matière solide inflammable.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.